

Quizzzzzz !

Vous avez tout lu ? Avant de refermer ce livret, en guise d'évaluation ludique, nous vous proposons un petit quizz sur toutes les facettes de notre métier. C'est le moment de **TESTER VOS CONNAISSANCES** et de voir votre degré d'autonomie avec le droit. Faites-le et bonne chance !

QUESTION 1

Comment rédiger votre testament ?

- 1 Un écrit manuscrit, daté et signé, sous toute forme de supports
- 2 Une confidence discrète à votre voyante qui de toute façon connaît déjà tout !
- 3 Un SMS à un proche de confiance

QUESTION 2

Qu'est-ce qu'une adoption simple ?

- 1 Une adoption où tout le monde est d'accord
- 2 Une adoption qui conserve la double filiation
- 3 Une adoption rapide à réaliser, sans conditions

QUESTION 3

Comment est justifié l'usage d'un droit de préemption par une collectivité ?

- 1 Par délibération du conseil municipal
- 2 Par un référendum auprès de la population
- 3 Par signature discrète du Maire

QUESTION 4

A qui s'adresse le statut d'une entreprise individuelle ?

- 1 Un homme ou une femme montant une société seul(e)
- 2 Un entrepreneur qui veut dépasser ses associés

QUESTION 5

Comment pouvez-vous devenir notaire ?

- 1 En soudoyant le ministre de la Justice
- 2 En étant diplômé en métier du notariat et titulaire d'une charge ou salarié d'une étude

- 3 En cumulant ce statut avec votre métier d'agent immobilier

QUESTION 6

Peut-on se Pacser sans avoir recours à un notaire ?

- 1 Oui mais vous n'avez toujours pas le droit de jeter du riz sur le perron de l'Hôtel de Ville
- 2 Non vous devez absolument passer devant un notaire ou un notaire assistant
- 3 Oui mais le notaire peut profiter de ce moment important pour indexer un testament ou une procédure immobilière ou familiale à cette union.

VOS RÉPONSES

Si vous avez un maximum de bonnes réponses :

Bravo, votre culture générale et la lecture assidue de ce guide vous ont permis d'être un winner de ce quizz ! Néanmoins, consultez votre notaire face à l'évolution constant du droit.

Si vous avez entre 2 et 3 bonnes réponses : le guide vous a donné les premiers éléments pour réussir. Néanmoins, consultez votre notaire pour éviter une erreur ou une omission dans chacun de vos projets.

Si vous avez beaucoup de mauvaises réponses : vite, consultez votre notaire, c'est indispensable et vous allez apprendre plein de choses !

ÉTUDE KELLER

31 rue Paul Keller, 54200 Toul
03 83 25 13 10
etudekeller.toul@notaires.fr
etudekeller-toul.notaires.fr

ÉTUDE CARNOT

1 place Carnot, 54000 Nancy
03 83 25 96 99
etudecarnot.nancy@notaires.fr
etudecarnot-nancy.notaires.fr